

Ministère d'Etat.

Paris, le 21 juin 1853.

Secrétariat général.

Section des
Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie Impériale
de France à
Rome.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 Août dernier et par laquelle, en m'adressant, trois mémoires de l'architecte de l'Académie de France à Rome, pour réparations urgentes faites aux bâtiments et s'élevant ensemble à 555 l. 29 1/2 baïoques, soit 2.931⁵⁰ 67 1/2, vous me demandez de vous ouvrir le crédit nécessaire à l'acquittement de ces dépenses.

3.

Appréciant la nature de ces travaux et les motifs qui vous ont porté à les faire exécuter, je les ai approuvés et je vous autorise à porter la dite somme de Deux mille neuf cent trente un franc soixante sept centimes, en dépense au compte général que vous aurez à rendre, en fin d'exercice des sommes que j'ai mises et que je serais dans le cas de mettre à votre disposition pour le service de l'Académie, pendant l'année 1853.

Je vous renvoie, ci-joint, les trois mémoires annexés à votre lettre précitée du 10 Août, pour que

Série B, n° 2.

M. Schnetz, Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome.

Vous pourriez les régulariser et les produire avec les autres pièces justificatives à l'appui du dit Compte général.

Je sais cette occasion de vous rappeler les instructions contenues dans ma dépêche du 17 Août 1813 relativement au mode de justification de l'emploi de 6.000^{fr} alloués pour l'entretien ordinaire des Bâtimens de l'École qui devra faire l'objet d'un bordereau spécial en dehors de votre Compte ordinaire de dépenses de 1813.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.

Levassier